



INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Concours no. : URB-08-05-2018
(Poste permanent à temps complet)

La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citoyens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises, **au plus tard, le 1^{er} juin 2018** à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
VILLE DE PORT-CARTIER
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
☒: emploi@villeport-cartier.com

LE POSTE

Sous la responsabilité de la coordonnatrice du Service de l'urbanisme, l'inspecteur en bâtiments voit à l'application des règlements en matière d'urbanisme et d'environnement. Il procède à l'émission de permis et certificats et il effectue des inspections sur le territoire.

LES QUALIFICATIONS

- Diplôme d'études collégiales en technique de l'aménagement du territoire, en urbanisme ou toute autre formation jugée équivalente.
- Posséder une bonne connaissance des lois et règlements régissant les responsabilités municipales, notamment le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).
- Détenir un minimum d'expérience de deux (2) années dans un emploi similaire.
- Bonnes connaissances des outils informatiques.
- Posséder des aptitudes en communication et en rédaction.
- Faire preuve de tact, de diplomatie et de courtoisie avec le public.
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.
- Excellent français écrit et parlé.
- Connaissance du milieu municipal (un atout).

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur pour le personnel syndiqué de la Ville de Port-Cartier. Une gamme intéressante d'avantages sociaux est également offerte.